



Création d'entreprise pour location?

Par **antoine**, le **09/12/2009** à **07:52**

Bonjour,
je souhaiterais savoir quelles sont les modalités si je désire m'occuper de la location de la résidence secondaire de mes grand-parent. Pour résumer, mes grand-parents possèdent une résidence secondaire sur la côte d'azur qu'on pourra qualifier de très haut de gamme. Pendant les deux mois d'été (juillet-août, quelques fois fin juin) ils louent cette maison à des particuliers. Devant les exigences de la clientèle de tels biens (ouverture, fermeture, visite, conseil sur la région, réservation de restaurant, garde d'enfant, entretien du jardin et de la piscine, ménage, changement des draps, repassage...) une présence 24h/24 et 7j/7 est nécessaire. Cette année, afin d'entrer un peu plus dans le monde professionnel, mes grand-parents m'ont proposé de m'occuper de toutes ces tâches et je voulais donc savoir si il était nécessaire de créer une société pour cela par exemple pour le paiement des femmes de ménage, de l'entretien du jardin, du changement des draps, mais également pour la récupération des loyers, des cautions, et bien entendu pour ma rémunération. Merci d'avance pour vos réponses.

Par **fabienne034**, le **09/12/2009** à **11:00**

Bonjour,
tout dépend du C.A si c'est faible il faut des chèques emplois services de particuliers
s'il est élevé pourquoi pas une société de type SCI ou SAS qui loue le bien et paie le personnel

pour tout savoir sur les sociétés:

<http://www.fbls.net/STATUTS.htm>